



Procès-verbal: Assemblée générale de la CPC, 04.05.2021

Président: Tizian Zollinger (TZ)
Lieu: Château de Prangins (VD)
Date: 04 mai 2021
Horaire: 09.45 bis 11.15

Présents:

Membres:

Aberer Simone, arca vitis (en ligne) / Amsler Paul, Fructus / Brüngger Martin, légumes-bio-gemüse / Burger Gertrud, ProSpecieRara / dell'Avo Franca, Getreidezüchtung Peter Kunz / Hammerschmid Michael, RhyTop GmbH (en ligne) / Hills Nora, Hortus Officinarum / Höhn Ursula, ZHAW Wädenswil / Kleijer Gert, Agroscope und Ehrenmitglied / Körbitz Eva, RhyTop GmbH (en ligne) / Kugler Waltraud, SAVE Foundation (en ligne) / Müller-Weber Rahel, Delley Samen und Pflanzen AG / Repas Mendes Stéphane, Nationalmuseum Schweiz, Château de Prangins / Schierscher-Viret Beate, Agroscope / Schilperoord Peer, Verein für alpine Kulturpflanzen / Schmid Andi, Realisation Schmid / Söll Nicole, Hortus Officinarum / Vonmoos-Schaub Roni, Sortengarten Erschmatt / Zollinger Tizian, Zollinger Bio.

Invité:

Hardegger Markus, Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

CPC:

Comité: Tizian Zollinger, président; Eva Körbitz, vice-présidente; Brüngger Martin, trésorier; Burger Gertrud, Schierscher-Viret Beate, Kugler Waltraud, Franca dell'Avo.

Secrétariat: Sommer Guillaume, Jacobi Maximilian et Bourqui Agnès

Excusés:

Bachofen Boris, Rétropomme / Fricker Alexandre, Slowfood / Hädrich Jürg, Artha Samen / Hendricks Muriel, Capriasca Ambiente / Kogler Benedikt, LZSG / Kunz Guido, ZHAW Wädenswil / Ochsenbein Christian, Delley Samen AG / Oppliger Barbara, LZSG, RhyTop GmbH / Zollinger Robert, Hortiplus AG / Amadeus Zschunke, Sativa.

1. Bienvenue, procès-verbal de la dernière AG, l'ordre du jour

Tizian Zollinger (TZ) souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée générale de la CPC et les remercie pour leur intérêt et le grand nombre de participants.

TZ remercie Stéphane Repas-Mendes et le bureau pour l'organisation de l'assemblée générale.

TZ se présente avec Franca dell'Avo comme les plus jeunes membres du comité et Eva Körbitz comme la nouvelle vice-présidente depuis l'assemblée générale 2020.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale au monastère des Capucins, à Soleure, SO, est accepté sans demande de modification. TZ remercie Maximilian Jacobi et Agnès Bourqui pour sa rédaction.

L'ordre du jour est présenté par TZ et approuvé par l'assemblée.

La liste des participants circule avec la liste des personnes excusées.



2. Rapport des activités 2020 et programme 2021

TZ fait le point sur le congrès 2020, qui a eu lieu finalement en ligne, sur le contrat d'aide financière avec l'OFAG arrivé à échéance et sur son renouvellement.

AB souhaite la bienvenue à toutes les personnes réunies. Elle présente le rapport annuel 2020 et le programme d'activités 2021 de la CPC. Les éléments remarquables sont énumérés ci-dessous. Plus de détails se trouvent dans le rapport annuel 2020.

- AB mentionne le financement des activités de la CPC par les cotisations des membres et le contrat d'aide financière avec l'OFAG.
- Les projets PAN et le projet Fundus Agri-Cultura Alpina sont présentés, ainsi que leurs financements.
- Objectifs principaux de la CPC:
 - Mise en réseau des acteurs RPGAA
 - Promotion des échanges scientifiques et pratiques dans le domaine RPGAA
 - Transfert d'information et de connaissances
 - Congrès RPGAA, autres événements
 - Fonction de «Sounding Board» et médiatrice entre l'OFAG et les organisations membres
 - Prises de position lors de consultations
- Comité: trois réunions du Comité ont été organisées afin d'échanger des informations sur les affaires courantes et d'assurer la coordination avec le bureau ; nouvelles candidatures à la vice-présidence et à la présidence et une nouvelle membre.
- Bureau: fin de collaboration avec Sarah Bögli, engagement de Maximilian Jacobi en tant que stagiaire et mission temporaire d'Angela Deppeler dans le cadre d'un projet BNF.
- Prise de position sur l'ordonnance sur la production et la mise en circulation du matériel de multiplication et des plants d'espèces fruitières du DEFR.
- Droit sur la santé des plantes et dérogations aux passeport phytosanitaire.
- L'assemblée générale fut reportée à fin août
- Sondage: quelles sont les implications de Corona dans notre secteur ?
- Mise en réseau, visites de membres, événements externes (ZHAW Wädenswil, Mission-Raronautik, ...)
- L'excursion d'été autour des plantes médicinales a dû être reportée.
- Une nouvelle demande d'aide financière 2021-24 a été soumise auprès de l'OFAG et fut approuvée avec une augmentation de 30%.
- Le congrès RPGAA du 12 novembre a dû être annulé et a été remplacé par un webinaire.
- Formation du groupe de travail sur les objectifs et indicateurs de l'agrobiodiversité en Suisse
- Projet de modernisation du logo
- Projets avec financements externes
 - Projets PAN: coordination de trois projets (analyse génétique de variétés de vigne et de baies, collection de pommes de terre in vitro).
 - Projet "Fundus Agri-Cultura Alpina" : recherche de fonds avec Angela Deppeler (75% du budget atteint mi-janvier 2021).

Le programme d'activités 2021 en mots clés :

- Bureau: engagement fixe de Maximilian à partir du 1er juillet comme collaborateur scientifique.
- Prise de position: sur le paquet d'ordonnances agricoles et sur les points forts du PAN



- pour la phase 7
- Suivi du réseau des ONG actives dans le domaine RPGAA dans l'UE
 - Rapport sur le sondage corona
 - Evénements:
 - Excursion d'été le 24 juin
 - Congrès RPGAA le 25 novembre
 - Finaliser le nouveau logo de SKEK et communication
 - Déménagement du bureau à la Belpstrasse 26 à Berne le 1er juillet.
 - Projets PAN:
 - Coordination der projets en cours
 - Nouveau projet «Houblon»
 - Déménagement d'Agroscope (impact sur les projets à partir de 2023)
 - Projekt «Fundus Agri-Cultura Alpina » en Suisse francophone: début du projet le 1er avril avec Guillaume Sommer en tant que chef de projet.

Guillaume Sommer se présente : diplômé de la HAFL avec un Master en agronomie, spécialisé dans les systèmes de production durables, il est depuis 2019 cofondateur de la micro-ferme "A la Belle Courgette", qui produit des paniers de légumes dans la région de Lausanne.

Le rapport annuel et le programme d'activités ont été approuvés à l'unanimité.

3. Bilan et comptes de résultat 2020

Le trésorier Martin Brüngger présente les comptes annuels 2020, le bilan et le budget 2021.

Comptes annuels 2020

Bilan:

Les actifs comprennent le compte PostFinance (compte de l'association pour les cotisations, les excursions, l'assemblée générale et une partie des salaires du bureau) et le compte BCV (aide financière avec OFAG, projets PAN).

Au passif : comptes créditeurs et charges à payer (les factures des projets PAN 2020 n'ont pas encore toutes été reçues, elles seront payées lorsqu'elles seront reçues en 2021). Report des projets PAN : il s'agit de l'argent non dépensé qui sera reporté en 2021.

Rapport des réviseurs

Rapport de Roni Vonmoos-Schaub : Lui et Benedikt Kogler ont vérifié les comptes annuels et les ont acceptés. Il se solde par un déficit de 6'478 CHF. L'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels et du bilan.

Les comptes annuels 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Budget 2021

Le budget est plus élevé que les années précédentes en raison de l'aide financière de l'OFAG qui est augmenté de 30% depuis 2021. En outre, 46 000 francs sont prévus pour la gestion du nouveau projet "Fundus Agri-Cultura Alpina", soutenu par des fonds de fondations et de deux cantons romands. Le congrès RPGAA fait également l'objet d'un budget plus élevé afin qu'il puisse avoir lieu aussi bien en ligne que physiquement et avec une traduction simultanée. Aussi, les dépenses en salaires et en charges sociales s'élèvent en raison d'augmentation salariale due à l'évolution du coût de la vie et du nouveau salaire de collaborateur scientifique de Maximilian. Le loyer du bureau va également augmenter légèrement, car le bureau déménage dans un



bureau plus spacieux. Cela entraîne également des coûts informatiques et de mobilier supplémentaires pour la mise en place du nouveau bureau.

Le budget est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Martin Brüngger remercie Roni Vonmoos-Schaub, Benedikt Kogler et Agnès Bourqui.

TZ remercie Roni Vonmoos-Schaub, Benedikt Kogler, Martin Brüngger et Agnès Bourqui.

5. Nouvelle phase du PAN-RPGAA dès 2023

Markus Hardegger informe sur la phase 7 du PAN-RPGAA :

La procédure du PAN-PGREL consiste à décrire le statu quo de la promotion des ressources phytogénétiques, à identifier les lacunes, puis à combler ces lacunes en décrivant les priorités.

En octobre 2021, l'évaluation du statu quo (1er état) devra être achevée et les propositions seront mises en consultation par le biais de la CPC. Les membres de la CPC sont invités à commenter les résultats de ce travail.

Les demandes de financement pour de nouveaux projets peuvent être soumises jusqu'au 31 mai 2022.

Les projets de collection ont une durée plus longue et ne doivent donc pas faire l'objet d'une nouvelle demande au début de la phase 7.

Les projets suivants peuvent être soumis (et sont liés aux phases) :

- Projets de description (projets P)
- Projets de prestation de services (projets P)
- Projets de conservation (collection)
- Projets de sensibilisation du public (projets O)

Les projets d'utilisation durable, en revanche, ne sont pas liés à une phase. Cependant, de nombreux fonds deviennent disponibles avec le début d'une nouvelle phase. Ainsi, les projets d'utilisation durable ont plus de chances d'être financés au début de la phase 7.

Degrés de financement des types de projets :

- Les projets d'utilisation durable sont financés à hauteur de 80 %.
- Les prestations de services achetés (projets P) sont financées à 100%, car les données/résultats appartiennent à l'OFAG.
- Les projets de sensibilisation du public sont financés à hauteur de 50 %. Lors de la phase 6, certaines demandes de financement ont été rejetées. Afin de définir plus clairement les besoins, l'OFAG élabore un concept de communication. Du point de vue de l'OFAG, le travail de sensibilisation est central comme base des projets de relation publique. Il ne s'agit toutefois que d'une première étape, qui doit



être suivie d’instruction, lesquelles seront intégrées au concept de communication. À l’avenir, le public devrait savoir quoi faire lorsqu’il entend, par exemple, le terme PAN-RPGAA ou anciennes variétés. En automne, ce concept de l’OFAG sera également soumis en consultation via la CPC.

Questions à Markus Hardegger

1. L’argent lié au projet sera-t-il libéré ou davantage d’argent sera-t-il disponible pour le PAN-PGREL en phase 7 ?

Réponse : Un total de 4 millions de francs par an est disponible pour les projets comme auparavant. La phase 7 permettra de libérer environ 2 millions de francs par an pendant les quatre prochaines années, montant qui était auparavant immobilisé dans d’autres projets.

2. Une demande de financement peut-elle toujours être faite au début d’une nouvelle phase ?

Réponse : Les projets de prestation de services (projets P) doivent toujours être demandés au début d’une nouvelle phase. La prochaine échéance est fixée au 31 mai 2022.

3. Les projets de prestation de services (projets P) peuvent-ils également être demandés au milieu de la phase ?

Réponse : Oui, c’est également possible. Toutefois, vous ne serez alors soutenu que jusqu’à la fin de la phase en cours.

4. Les projets de relations publiques sont-ils liés à des phases ?

Réponse : Les projets de relations publiques sont liés à des phases. Ils peuvent également être soumis après le début de la phase, mais ils ne sont pris en charge que jusqu’à la fin de la phase en cours.

5. Les projets d’utilisation durable peuvent-ils être soumis chaque année, c’est-à-dire non liés aux phases ?

Réponse : Les demandes de financement pour les projets d’utilisation durable peuvent être soumises chaque année jusqu’au 31 mai et durent quatre ans si elles sont approuvées. Il est recommandé de soumettre ces demandes au début d’une nouvelle phase, car c’est à ce moment-là que les chances de financement sont les plus grandes.

6. Les projets d’utilisation durable peuvent-ils durer plus de 4 ans ?

Réponse : Oui, un tel projet peut prendre plus de temps. Toutefois, des fonds propres doivent toujours être apportés. Une extension de l’aide à 8 ans est possible. Donc pour un maximum de 2 phases. Ensuite, le projet devrait se tenir



sur ses propres pieds.

7. Est-ce que des changements sont prévus vis-à-vis des projets qui donnent mandat à Agroscope?

Réponse : Légalement, l'OFAG n'a plus le droit de financer Agroscope. Durant la phase 7, pas non plus via la CPC. Cela devient de plus en plus difficile. Les projets avec Agroscope doivent être établis de manière à ce que Agroscope ne soit pas mentionné. Au lieu de "Agroscope", il convient d'utiliser le terme "tiers".

8. Est-il donc suffisant d'écrire simplement "tiers" dans la demande?

Réponse : Oui, nous ne sommes pas directement intéressés par le sens de cette expression. Mais si des informations sur la qualité du service peuvent être fournies, elles doivent l'être de toute façon.

6. Divers et conclusion de l'AG

Tizian Zollinger remercie chaleureusement les participants pour leur participation et le bureau pour l'organisation de l'assemblée générale.

Pour le procès-verbal : Maximilian Jacobi et Agnès Bourqui, Secrétariat CPC

Berne, le 04.05.2021